

AVOCATS

« La profession d'avocat offre un champ de possibilités infini » GPL468k6

Entretien avec Gaël Rivière, avocat au barreau de Paris, champion paralympique de cécifoot



Gaël Rivière

Depuis la victoire de l'équipe de France de cécifoot, dont il fait partie, face à l'Argentine lors de la finale des Jeux paralympiques, l'avocat Gaël Rivière peine à toucher terre. Sollicité de toutes parts, il s'apprête néanmoins à reprendre du service chez Bredin Prat où il exerce en tant que collaborateur au sein de l'équipe Réglementation bancaire depuis 2017.

Gazette du Palais : Quelques semaines après la victoire de l'équipe de France de cécifoot en finale des Jeux paralympiques de Paris 2024, comment vous sentez-vous ?

Gaël Rivière : Il a tout d'abord fallu réaliser ce qu'il venait de se passer, ce qui n'était pas évident car nous ne faisons pas partie des favoris pour décrocher la médaille d'or. Cette victoire a quelque part été une surprise ! Ce n'est que progressivement, en allant à la rencontre des gens, que j'ai pris conscience de la dimension de cet exploit sportif et de l'enthousiasme qu'il a suscité. Cela prolonge la joie des moments ayant immédiatement suivi notre victoire et la transforme en un partage de souvenirs et d'émotion plus pérenne. Surtout, cela permet de revenir doucement à la réalité du quotidien après le gigantisme des Jeux ; je suis encore en congés pour quelques jours, mais la rentrée se profile !

GPL : Pouvez-vous revenir sur votre parcours et sur ce qui vous a amené à être aujourd'hui à la fois avocat d'affaires et sportif de haut niveau ?

G. Rivière : Je pratique le cécifoot depuis que je suis au lycée. En 2006, j'ai intégré l'équipe de France et j'ai d'ailleurs participé aux championnats du monde en Argentine. J'ai ainsi fait des études de droit en parallèle de ma vie de sportif, en essayant de concilier au mieux les deux. C'est un peu plus facile lorsque l'on est étudiant, parce qu'il est toujours possible de rattraper les cours qu'on manque à cause des entraînements ou des compétitions. Bien sûr, il fallait parfois rogner un peu sur les vacances ou le sommeil et aménager mon emploi du temps avec le concours des professeurs, mais cela n'était pas grand-chose face au privilège de pouvoir vivre mes passions en même temps. J'ai obtenu à terme deux Master 2, l'un en droit des affaires et fiscalité et l'autre en droit bancaire et financier à Assas. Après

mon CAPA, j'ai effectué quelques stages avant de débiter une collaboration chez Bredin Prat en 2017, où j'exerce toujours aujourd'hui. Lors de mon premier entretien, j'avais dit qu'il n'était pas question pour moi de continuer à pratiquer un sport de haut niveau, et que l'idée était de me consacrer entièrement à ma vie d'avocat. Mais il se trouve que j'ai tout de même pu continuer mon chemin au sein de l'équipe de France, même si je m'entraînais beaucoup moins.

GPL : Quel a été votre parcours chez Bredin Prat, et quelles sont les principales difficultés que vous avez dû surmonter en tant que non-voyant ?

G. Rivière : J'ai commencé par du corporate / M&A classique et, au fil du temps, j'ai dévié vers la réglementation bancaire et financière. Lorsque je suis arrivé, il n'existait pas de département dédié au sein du cabinet. Puis la pratique s'est développée et petit à petit, j'ai été amené à ne faire quasiment plus que ça. Aujourd'hui, je travaille dans une équipe qui conseille des banques ainsi que des entreprises du secteur financier et de l'assurance sur les aspects réglementaires de leur pratique, notamment lors de leurs opérations de M&A et dans leurs interactions avec les régulateurs français et européens.

Concernant mon handicap, lors de mon entretien, j'ai été le plus pratique possible en tentant d'identifier les tâches où je pouvais avoir le plus de valeur ajoutée et, inversement, celles où je serai probablement moins efficace. On m'a donc épargné un certain nombre d'activités que font habituellement les collaborateurs juniors, comme les gestions de «closing» ou de «signing» et les PowerPoint de présentation. Par ailleurs, afin de m'assurer que les documents que je produis répondent parfaitement aux standards de forme du cabinet, je sollicite davantage les assistantes du cabinet sur ces

aspects. En revanche, la plupart du temps, mes clients ignorent que je suis non-voyant, car depuis la crise sanitaire, nous travaillons de plus en plus par mail ou visioconférence. Ils ne le découvrent bien souvent que quelques semaines après que nous avons commencé à travailler ensemble.

« Le cécifoot m'apporte dans mon métier la capacité de savoir gérer le stress et la pression, et surtout le goût du travail en équipe et du collectif »

GPL : Comment votre métier d'avocat sert-il au quotidien votre activité sportive, et inversement ?

G. Rivière : Au bout de 18 ans de pratique d'un sport à un haut niveau, une certaine lassitude peut s'installer. Mon activité d'avocat me permet donc de garder de la fraîcheur et de l'enthousiasme, en ayant une ouverture sur autre chose. À l'inverse, le cécifoot m'apporte aussi dans mon métier la capacité de savoir gérer le stress et la pression, et surtout le goût du travail en équipe et du collectif. Par ailleurs, cela me permet de partager d'autres centres d'intérêts avec les membres du cabinet.

GPL : Justement, quel soutien avez-vous reçu de la part des membres du cabinet avant et pendant les Jeux paralympiques ? Comment avez-vous pu concilier vos deux activités ?

G. Rivière : Un an et demi avant les Jeux de Paris 2024, je me suis dit que j'avais envie de me donner une chance de participer à cet événement. J'ai donc sollicité Bredin Prat pour savoir s'il était possible d'aménager mon emploi du temps afin de me préparer de manière assidue tout en continuant à exercer au cabinet. Le cabinet a été d'accord et pendant 18 mois, j'ai donc partagé ma vie entre les entraînements deux fois par jour et une présence au bureau de 10h30 à 17h30. Ce qui, dans une structure aussi exigeante que Bredin Prat, était un véritable cadeau ! De manière globale, j'ai été très surpris de l'engouement suscité par ma participation aux Jeux. Au-delà de mon propre parcours, les membres du cabinet sont devenus des supporters de l'équipe de France de cécifoot et, lors du premier match disputé contre la Chine, une centaine d'entre eux étaient présents pour nous soutenir. Mais je crois que ce à quoi j'ai été le plus sensible, c'est au fait que cet événement a permis de faire vivre les liens

entre toutes les équipes et toutes les fonctions de la firme, en entraînant même ceux qui n'avaient pas un goût particulier pour le football.

GPL : Côté clients, quelles ont été les réactions vis-à-vis de votre participation à ces Jeux ? Est-ce que cela a interféré avec la relation avocat/client habituelle ?

G. Rivière : C'est allé crescendo. Par la force des choses, j'ai été obligé de leur expliquer pourquoi certains collègues allaient reprendre le flambeau sur certains aspects, et pourquoi je ne pouvais pas être présent à toutes les réunions. Puis les questions se sont faites plus pressantes à l'approche des Jeux... J'ai ensuite reçu beaucoup de messages d'encouragement de la part des clients. C'est là que l'on voit toute la force de cet événement, qui aura réussi à créer un lien entre toute la population. Forcément, la relation avocat/client n'a pas échappé à la règle.

GPL : Quelles sont vos ambitions aujourd'hui, tant d'un point de vue sportif que du côté de votre métier d'avocat ?

G. Rivière : Les Jeux paralympiques ayant représenté près de quatre ans de ma vie, ma réponse à cette question a longtemps été : « on verra après les Jeux ». Mais maintenant, nous y sommes ! En revanche, je n'ai toujours pas de réponse. La seule chose que je peux dire, c'est que je me sens bien dans le cabinet où je suis. Concernant l'équipe de France, l'âge avançant – j'ai aujourd'hui 34 ans, j'avais décidé de mettre fin à ma carrière sportive à la fin des Jeux. Mais le fait d'avoir vécu toutes ces émotions me pousse à reconsidérer la question...

GPL : Pour finir, quels conseils pourriez-vous donner à des jeunes qui souffrent d'un handicap et qui ont envie de devenir avocat comme vous ?

G. Rivière : Cette profession est incroyable car elle offre un champ de possibilités infini, tant dans les domaines d'activités que dans les typologies de structures ou les modalités d'exercice. Mon conseil est donc général : il ne faut pas hésiter à tenter des choses et ne jamais se restreindre. Si l'on ne trouve pas son épanouissement tout de suite, cela ne veut pas forcément dire que l'on n'est pas fait pour ce métier, mais peut-être simplement que ce n'était pas la bonne manière d'exercer.

Propos recueillis par Chloé Enkaoua